

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-145-5
Séance du 10 décembre 2024**

Adhésion au centre français de
l'anticorrosion – CEFRACOR

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion au centre français de l'anticorrosion (CEFRACOR),

Après en avoir délibéré

- Article 1 :** Approuve l'adhésion au centre français de l'anticorrosion (CEFRACOR), dont le siège social se situe à la Maison de la Chimie, 28 rue Saint-Dominique 75007 Paris.
- Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.
- Article 3 :** Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 1 945 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

